

Procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 19 Novembre 2020 à 14 h

au 6 bis rue Pierre Brossolette - 97420 LE PORT

Etaient présentes : (selon feuille de présence jointe)

4 adhérentes présentes :

Elise CADREN
Christine BROUHAN

Laurence DEUNINCK
Marie-Madeleine MONNOT

3 adhérentes en visio :

Morgane PALMIERI
Marie-Laure LEGOFF

Sandrine WEBER

Début de la séance prévue à : 14h00

L'ordre du jour étant :

- constitution du conseil d'administration
- modification des statuts et du règlement intérieur

En préambule

Cette Assemblée générale Extraordinaire fait suite à la précédente du 26 octobre reportée faute de quorum. Cette assemblée se déroule sans quorum exigé.

La séance débute à 14 h 20

La Présidente débute la séance et dépose les procurations envoyées soit

Sylvie MOREL - Corinne DECAUNES – Anne JUSTOME – Mirianne DUMON

Les pouvoirs sont signés et accompagnés d'une pièce d'identité

La quatrième procuration donnant pouvoir à une membre absente, **seules 3 sont validées et prises en compte pour les votes.**



La Présidente propose de commencer par les élections, il y a deux postes à pouvoir aujourd'hui, pour le bureau, on commence par un bureau restreint et on espère qu'il sera bien plus étoffé dans un proche avenir.

La Présidente appelle les candidates au poste de secrétaire :

Seule Marie-Madeleine MONNOT se présente, on procède au vote

Marie-Laure LEGOFF explique qu'elle écoute sans participer au vote.

Votes « pour » : 9 une abstention soit un total de 10 votantes 10

1^{ère} résolution :

Marie-Madeleine MONNOT est élue à la majorité au poste de secrétaire



Le deuxième poste à pourvoir est celui de trésorière, aucune candidate ne se présente

Elise explique que cela risque de bloquer le fonctionnement de l'association.

Elise rajoute que des femmes qui l'ont contactée attendent la constitution du bureau pour devenir adhérentes. Aussi, il est dommage que, compte tenu de la conjoncture difficile, l'association ne puisse pas fonctionner.

Sandrine Weber prend la parole et explique qu'elle est nouvelle adhérente et qu'elle est prête à participer activement aux actions de l'association mais prendre un poste dont elle ne connaît pas les tenants, les aboutissants c'est compliqué et ne préfère pas s'engager.

Elise explique qu'en termes de temps, EFOIR étant une petite association, le temps nécessaire à l'exécution des tâches de trésorière resterait limité.

Marie-Madeleine tente d'inciter Sandrine WEBER en disant qu'elle pourrait l'assister dans cette mission.

Après différents échanges et réflexions, Elise explique pourquoi on risque d'être bloquées devant cette absence de trésorière.

La Présidente enchaîne sur le deuxième point de l'ordre du jour, à savoir la validation des nouveaux statuts et règlement intérieur et s'assure que tout le monde les a bien reçus et lus.

Elle explique qu'avec le précédent bureau, il y avait une grande souplesse et fonctionnait en grande intelligence, en confiance et en convivialité et que même si les règles étaient posées, on s'accordait des exceptions, mais compte tenu que certaines adhérentes plus à cheval sur les règlements ont manifesté leur mécontentement, par conséquent elle prend en compte la volonté de mettre plus de cadre dans le fonctionnement de l'association.

Se pose malgré tout la nécessité d'aller plus loin s'il n'y a pas de bureau et sans trésorière.

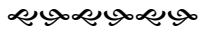
Marie Madeleine demande si c'est possible alors d'être trésorière plutôt que secrétaire, Elise dit qu'il est possible de cumuler les deux postes faute de candidates. Marie-Madeleine accepterait au moins jusqu'au mois de juin prochain, le poste de trésorière en cumul.



La Présidente propose de soumettre cette candidature spontanée aux votes

Les votes « pour » totalisant un nombre de 9 voix et une abstention pour 10 votantes.

2^{ème} résolution :



Laurence Deuinck prend la parole et pose la question de comment s'investir en prenant part aux décisions sans postes clefs.

Comment va-t-on pouvoir fonctionner avec deux personnes seulement au bureau ?

Après plusieurs échanges ; Laurence DEUNINCK propose d'être animatrice réseau ouest et d'intégrer le bureau en prenant en charge la communication.

La Présidente demande si tout le monde est d'accord ou s'oppose à cette proposition.

Aucune opposition n'étant prononcée.

3ème résolution :

Laurence DEUNINCK devient le troisième membre du bureau

La présidente et l'assemblée sont ravies de ce déblocage de situation.

Elle précise que si d'autres personnes souhaitent se positionner sur des fonctions territoriales et souhaite que quelqu'un s'implique dans un poste « spécial jeunesse ».



On en vient donc au règlement et statuts.

Marie LEGOFF questionne sur l'art 6 des statuts ; la motivation d'un éventuel refus d'une nouvelle adhérente, pourquoi ne pas être transparent sur le motif du refus.

Le débat est ouvert, la Présidente résume la conclusion du débat en ces termes ; on ne s'interdit pas de motiver un refus mais on ne s'y oblige pas.

La Présidente en profite pour dire que son objectif est d'élargir le recrutement des membres auprès des femmes dirigeantes et faire un focus vers les jeunes qui sont très touchées par la crise actuelle.

On est là pour faire de l'entraide et pas pour faire une sélection d'adhérentes.



La présidente demande si d'autres questions ou réflexions sont à soumettre, et procède au vote du règlement intérieur :

Les votes « pour » totalisant un nombre de 9 voix et une abstention sur 10

4ème résolution :

Le règlement intérieur est adopté à la majorité des voix.

La Présidente poursuit en mettant aux votes le projet des statuts

Les votes « pour » totalisant un nombre de 9 voix et une abstention sur 10

5^{ème} résolution :

Les statuts sont adoptés à la majorité des voix.

Autres questions :

Les adhérentes ayant cotisé pour 2020 vont voir leur cotisation prolongée sur 2021, en raison de la crise sanitaire et du peu d'activité durant cette année 2020.

Il y a 18 adhérentes (pour les 18 ans d'EFOIR) qui ont renouvelé leur cotisation en 2020, compte tenu de la crise sanitaire et de la crise interne à EFOIR, et que nous pouvons que remonter et nous améliorer. Certaines adhérentes 2019 se sont trouvées en difficulté cette année et redeviendront selon la situation, adhérentes en 2021.

Pour relancer l'association, la Présidente propose d'aller à la rencontre de chacune des adhérentes, pour faire un point non pas sur le passé mais sur les besoins et suggestions à venir. Elle élargira ensuite sur les anciennes adhérentes.

Marie LEGOFF informe que certaines participantes du PJM sont automatiquement adhérentes, La Présidente précise que si le PJM est reconduit on reverra le règlement mais que celui de 2020 précisait que seules les 2 premières (qui ont reçu du numéraire) ont eu leur adhésion défalquée de leur prix (à revoir également dans le principe).

Christine BROUHAN prend la parole et se présente en tant que nouvelle adhérente, propose de ne plus parler du tout du passé dont elle veut rien savoir et souhaite s'attacher à ce qui va se passer dans le futur.

La Présidente précise que l'année 2020 a été une année noire pour EFOIR et pas seulement à cause du COVID, que beaucoup de choses ont été dites et à beaucoup de monde mais espère repartir sur de bonnes bases en 2021.

La Présidente propose de se retrouver en décembre avant les fêtes.

Aucune autre question n'étant soulevée,

La séance prend fin à 15 h 15

Fait à LE PORT

Le 19/11/2020

LA PRESIDENTE

ELISE CADREN

